



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/2025/DRAI/BH
SEANCE PUBLIQUE

Le **Mercredi 10 septembre 2025** à dix heures (10h00), il sera procédé, dans le bureau de Mr le Délégué Régional des Affaires Islamiques de la Région Souss Massa, **villa 42 Extension X Talborjt Agadir**, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, Pour **ELABORATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE REFECTION ET DE REHABILITATION DES MOSQUEES : INRARENE A AGADIR IDAOUTANANE ET AIT BOUSABOUN A CHTOUKA AIT BAHA, EN LOT UNIQUE.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la délégation Régionale des Affaires Islamiques de la région Souss-Massa, (villa 42 Extension X Talborjt Agadir), il peut également être téléchargé à partir du site du ministère: www.habous.gov.ma, et à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Mille Dirhams, 1 000,00 dhs.**
Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles **42, 44 et 46** de l'arrêté du ministre des Habous et des affaires islamiques n°258.13 fixant le Système des marchés de Travaux de Fourniture et de Service que Conclut l'administration des Habous au profit des Habous publics.
Les concurrents peuvent :

- Soit **déposer** contre récépissé **leurs plis** dans le bureau d'ordre de la Délégation Régionale des Affaires Islamiques de la Région Souss-Massa, (villa 42 Extension X Talborjt, Agadir).
- Soit **les envoyer par courrier recommandé** avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit **les remettre au président** de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 39 de l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques n° 258.13 du 13 septembre 2013 fixant le système des marchés de travaux, de fournitures et de services que conclut l'administration des habous au profit des Habous publics:

1. Dossier administratif comprenant :

- a) Déclaration sur l'honneur ;
- b) la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
- c) l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;
- d) l'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e) le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;
- f) le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

N.B. Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2. Dossier techniques comprenant :

D14- Calcul des structures pour bâtiments à tous usages. (En cours de validité à la date d'ouverture des plis).

N.B : Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces suivantes :

- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles il a participé et la qualité de sa participation.
- Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent à exécuter lesdites prestations, avec indication de la nature des prestations, le montant, et l'année de réalisation, ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation

Sous Ordonnateur
Le Délégué Régional des Affaires Islamiques
de la Région Souss - Massa

Signé: Lhaj Abderrahmane TALHI